

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2004

---

19 JUILLET 2004

---

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT<sup>(1)</sup>

---

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION SPECIALE

---

---

(1) Voir Doc. n° 6 (SE 2004) n° 1.

### Amendement

Dans la première phrase de l'article proposé, ajouter entre les mots « à défaut, » et les mots « le membre », les mots suivants : « un vice-président du Parlement sortant, dans l'ordre de préséance ou, à défaut, ».

J.-Fr. ISTASSE.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.  
Fr. BERTIEAUX.  
M. CHERON.